

INVITATION



En partenariat avec les intercommunalités de Belledonne,



Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Catherine TROTTON,

Maire de Vizille,

Jean-Pierre BARBIER,

Président du Département de l'Isère

Cyrille PLENET, élue montagne à
Grenoble Alpes Métropole

Régine MILLET et Jean-Loup CREUX,

Co-présidents du COPIL espace valléen Belledonne

ont le plaisir de vous convier à

L'inauguration du camp de base de Vizille

Le mercredi 17 décembre 2025 à 14h30



AU PROGRAMME

- ▶ **14h30** Accueil à la Locomotive - 261, route d'Uriage.
- ▶ **14h45** Prises de parole des structures et collectivités.
Coupure du ruban.
- ▶ **15h15** A la découverte du camp de base : falaise d'escalade, halte équestre, espace naturel réhabilité autour de l'étang du Plan et mare pédagogique.

Temps convivial autour d'un buffet léger.

Pour des raisons logistiques, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 09 décembre par mail à :

valerie.lucas@espacebelledonne.fr



ESPACE VALLÉENS

Le schéma des Activités de Pleine Nature La charte des camps de base



Le schéma des Activités de Pleine Nature de Belledonne

Le schéma des activités de pleine nature (APN) en Belledonne s'inscrit dans la stratégie de diversification touristique du territoire, par la mise en avant d'une destination « nature », quatre saisons, tout en préservant les patrimoines naturels et humains de la chaîne. A la croisée entre activités touristiques et partage de l'espace, ce schéma met en évidence la pertinence de créer des « camps de base », répartis sur l'ensemble de la chaîne, vecteurs d'un développement économique et touristique équilibré et intégré à la vie locale.

Un camp de base est un espace identifié dans lequel sont mises en avant des activités de pleine nature hivernales et estivales spécifiques à chaque site. L'accessibilité et la qualité des infrastructures sont garanties, et des services complémentaires sont créés ou valorisés. Les éléments d'accueil sont standardisés, permettant la cohérence du niveau d'accueil entre les camps de base.

Une charte des camps de base a été signée en septembre 2022, pour :

- Donner un cadre commun au développement des camps de base, approprié et accepté par tous ;
- Disposer d'un document de référence précisant les contours et attentes vis-à-vis des camps de base ;
- Affirmer la prise en compte en amont des différents enjeux liés à la mise en place des camps de base.